

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 12 MARS 2018 A 19 H 30

Le douze mars deux mil dix huit

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 4

Date de convocation : 5 mars 2018

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT (procuration), Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Rachel TERRY

Absents ou Excusés : MMmes et MM Serge RAGAZZONI, . Magali STEICHEN, Mickaël BAF COP, Jocelyne BORNE

Secrétaire de séance : M. Bernard SAILLANT

1/ FINANCES :

BUDGET GENERAL

➔ **Approbation du compte administratif du budget principal 2017**

1- Présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		286.051,54	162.181,89		162.181,89	286.051,54
Opérations de l'exercice	580.632,22	743.187,37	614.023,65	756.287,38	1.194.655,87	1.499.474,75
TOTAUX	580.632,22	1.029.238,91	776.205,54	756.287,38	1.356.837,76	1.785.526,29
Résultats de Clôture		448.606,69	19.918,16			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						428.688,53

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Adoptée à l'unanimité.

→ **Approbation du compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée à l'unanimité.

→ **Affectation des résultats 2017**

Vu les résultats 2017 de la Commune de MENTHONNEX EN BORNES faisant apparaître un excédent de 448.606,69 euros, le Conseil municipal,

■ **DECIDE** d'affecter cet excédent de la manière suivante :

. au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de 19.918,16 euros

. au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 428.688,53 euros.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Approbation du budget primitif 2018**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de budget pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le Budget Primitif 2018 tel que suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1.150.954,53	1.434.369,69
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	1.150.954,53	1.434.369,69

➔ Vote des taux d'imposition de 2018 des 3 taxes directes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'adoption du régime de Fiscalité Professionnel Unique (FPU), la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est désormais totalement dévolue à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC).

Il propose, pour 2018, de reconduire les taux de l'année précédente sur les trois autres taxes :

- T.H : 5.74 %
- T.F.B : 3.72 %
- T.F.N.B : 23.09 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, ADOPTE les taux tels que proposés. Néanmoins face à la baisse des dotations de l'Etat et des incertitudes concernant les compensations de la perte de la taxe d'habitation, une réflexion sera engagée pour le prochain exercice.

➔ Attributions des subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

- Petite enfance :

- * 10.000 € à l'association cantine-garderie
- * 15.296 € au centre de loisirs des Bornes
- * 3.128 € à l'Association des Parents d'Elèves

- Social

- * 1.500 € à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- * 400 € au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- * 200 € à la banque alimentaire
- * 200 € à Stop Alcool
- * 200 € au Club du 3^e âge (personnes âgées)

BUDGET ANNEXE

➔ Approbation du compte administratif 2017 du budget assainissement non collectif

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		8.496,42
Opérations de l'exercice	3.106,70	3.507,22
TOTAUX	3.106,70	12.003,64
Résultats de Clôture		8.896,94

Adoptée à l'unanimité.

- Affectation des résultats 2017

Vu les résultats 2017 de la Commune de MENTHONNEX EN BORNES faisant apparaître un excédent de 8.896,94 euros, le conseil municipal.

■ **DECIDE** d'affecter cet excédent de la manière suivante :
. au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 8.496,42 euros.

Adoptée à l'unanimité.

→ Approbation du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 du service public d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2018 du service public d'assainissement tel que suit

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	9.896,94 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	9.896,94 €

Adoptée à l'unanimité.

ETAT DE LA DETTE (AU 01/01/2018)

- Crédit Agricole	30.639 €
- SYANE	1.779.124 €
TOTAL	1.809.763 €

2/ RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE SALLE POLYVALENTE

Il est décidé de lancer la consultation du marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux règles des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié au BAMP, au Dauphiné Libéré ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Cabinet DELTA ARCHITECTES, maître d'œuvre du projet, préparera le dossier de consultation.

Les appels d'offres devront être remis au plus tard le 27 avril 2018 à midi. La commission d'ouverture des plis se réunira l'après-midi.

Le marché sera attribué aux offres économiquement les plus avantageuses (40%) et en fonction des valeurs techniques (60%) appréciées par le bureau d'études.

M. Sébastien PACCARD est chargé de recevoir les entreprises pour leur faire visiter le futur chantier.

Il est rappelé que ce projet est estimé à environ 500.000 € HT, subventionné à environ 50% (Etat, Département, Région, Syane).

3/ VOIRIE

Aménagement de la RD 3

Suite à une rencontre avec les services de la voirie départementale, il a été confirmé le regoudronnage en cours d'année de la voirie du carrefour de Labrizée au carrefour des Margolliets (environ 1 km).

Il a également été abordé la poursuite du recalibrage de cette voirie.

Regoudronnage de la Route du Murger

Il est décidé de mettre en œuvre le regoudronnage de l'ensemble de la RD 27 aux ponts de Chez Cornillon et de Chez Jappel soit environ 11.000 m² de voirie. En conséquence, un appel d'offres à la concurrence sera publié au BAMP, au Dauphiné Libéré, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Les offres devront être remises au plus tard le 27 avril à midi ; la commission d'attribution se réunissant l'après-midi.

Vitesse, sécurité

La problématique des excès de vitesse et des incivilités routières est abordée.

Il est rappelé que le Maire a réglementé la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble de la voirie communale et que les agglomérations sont elles aussi limitées à 50 km/h.

A noter que de nombreux panneaux de signalisation routière font l'objet de détériorations, de vandalisme voir de vol.

A compter du 1^{er} juillet, la vitesse sera abaissée à 80 km/h sur la plupart des routes départementales et les radars mobiles installés dans des voitures banalisées seront développés et confiés au secteur privé avec une amplitude horaire dense.

4/ RESEAUX SECS

ENEDIS prévoit de réaliser les travaux de génie électrique sur le réseau moyenne tension courant avril ; ce qui devrait solutionner les problèmes de panne...

Concernant le chantier du SYANE du Murger ; l'entreprise adjudicataire des travaux (GRAMARI) ainsi qu'ORANGE prévoient l'achèvement courant mai... Les riverains ainsi que les élus s'insurgent contre la lenteur des travaux. Le maire informe que l'opérateur ORANGE s'est installé sur le pylône Bouygues.

5/ PORCHERIE DES BORNES

Le 12 mars 2018, les élus locaux du Plateau des Bornes, les 2 députés concernés, les représentants des services de l'Etat, du Conseil Départemental, des Syndicats de Rivières et de protection de la nature ont été conviés par le Préfet pour recueillir leurs sentiments sur ce projet.

A l'issue du tour de table et considérant que l'avis du commissaire enquêteur n'était pas satisfait (épandage du lisier et voirie non adaptée). Le Préfet a décidé de ne pas donner suite à l'autorisation d'exploiter.

6/ PLAN LOCAL D'URBANISME

La SARL Agence des Territoires, représentée par Ange SARTORI et titulaire du marché d'études pour l'élaboration du PLU a été placée en liquidation judiciaire le 5 mars 2018 par jugement du tribunal de commerce d'Annecy.

En conséquence, la poursuite du projet est suspendue.

L'attribution du marché ayant été réalisée en lien avec la CCPC et la plupart des communes membres, il est décidé d'engager une action commune auprès du liquidateur afin qu'il se prononce au plus vite sur la possibilité ou non de poursuivre l'exécution du marché.

La séance est levée à 22 H

Secrétaire de séance
Bernard SAILLANT

Le Maire
Guy DEMOLIS